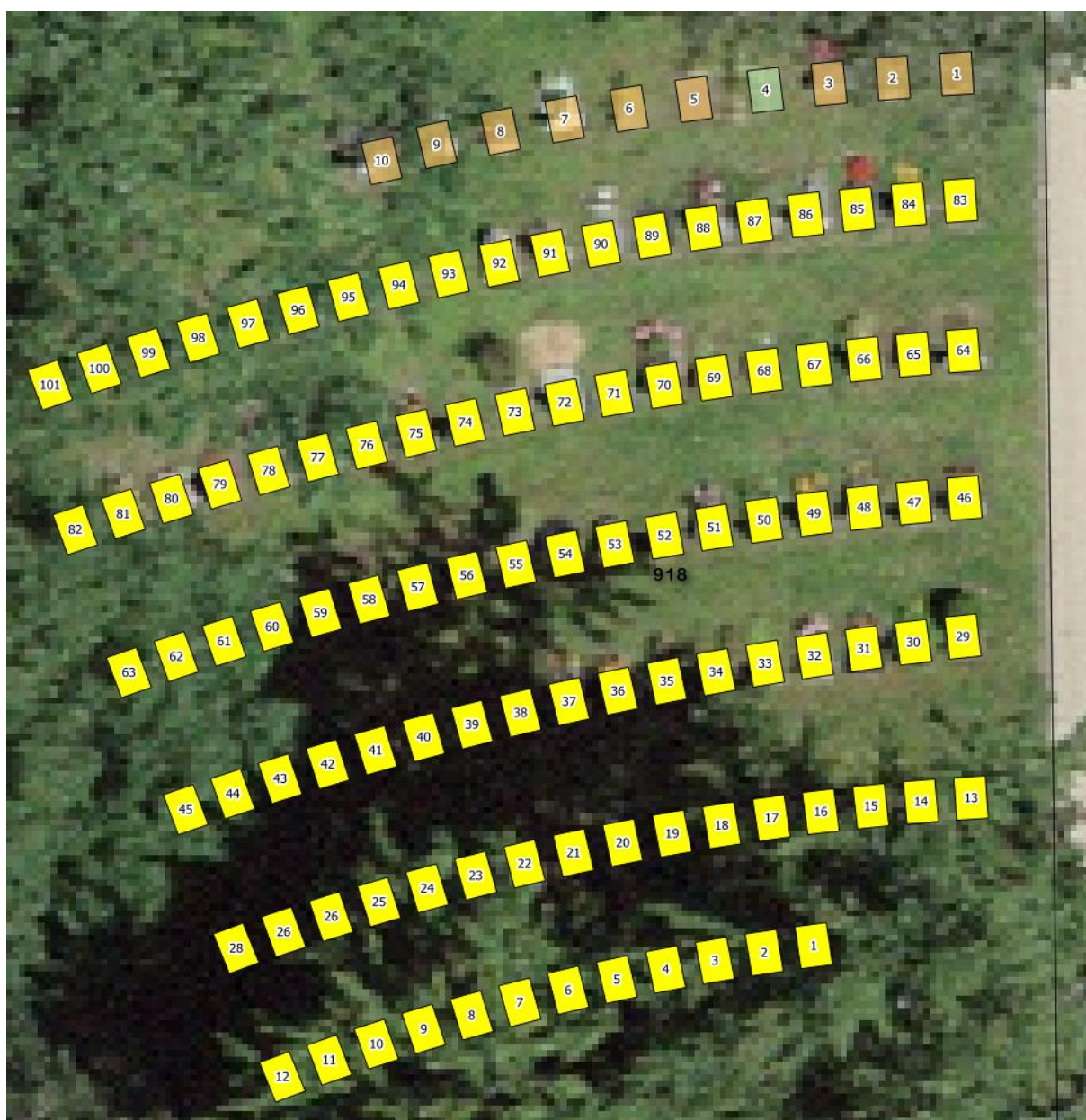


Désaffectation partielle du nouveau cimetière

Conformément aux dispositions de l'article 70 du Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012, nous informons la population que les **tombes cinéraires à la ligne** suivantes, sises au **nouveau cimetière** d'Épalinges, seront désaffectées **à partir du 1^{er} mars 2026**.

- **Tombes cinéraires à la ligne (jaunes) : de 1 à 101.**
- **Année d'inhumation de 1978 à 2002.**





Les familles intéressées à récupérer les urnes cinéraires, les monuments et les entourages peuvent en faire la demande, par écrit, auprès de la **Police administrative – case postale 187 - place de la Croix-Blanche 1 - 1066 Épalinges** ou par courriel à police@epalinges.ch, d'ici au 1^{er} février 2026. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.

Les plaques, monuments et entourages non retirés d'ici au 1^{er} mars 2026 seront détruits, conformément à l'article 71 (RDSPF) concernant les inhumations et les incinérations.

Commune d'Épalinges
Sécurité publique et
Police administrative
Office des Inhumations